

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL
2012 A 21 HEURES

Présents à l'appel: REVEL Claude, FABRE Maryse, FAVIER Marc, FLORENTIN Maryse, FRADIN Jean, SEGURA René, BAUDAILLIER Jean-Louis, BENARD Bénédicte, BORE Jacques, CAYLA Marie-Claude, CORTES Simon, JOUVE Monique, MALBEC Sylvain, REVEL Jean-François, THOME Yvan.
Absents : BENEZETH Ingrid (procuration à FRADIN Jean), DESSILLA Corinne (procuration à FABRE Maryse), GALZY Elodie (proc à SEGURA René), GONZALEZ René (proc à REVEL Claude).

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Il propose de nommer Maryse FLORENTIN en qualité de secrétaire de séance, assistée de Chantal CAMPOY, attachée principale. Pas d'observations.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Maire met au vote le procès-verbal de la réunion du 29 février 2012 dont tous les conseillers ont été destinataires. Approbation à l'unanimité.

Le Maire informe qu'avant de passer au premier délibéré de l'ordre du jour, il convient de procéder au tirage au sort pour la désignation des citoyens assesseurs à la Cour d'Appel.

En effet, la loi du 10 août 2011 instaure la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale. Par arrêté en date du 16 février 2012, l'expérimentation de la participation des citoyens a été étendue à la Cour d'Appel de Montpellier.

Jusqu'à présent, les communes tiraient au sort à partir de la liste électorale, les membres éventuels des Jurys d'Assises avant le 15 juillet.

Par courrier du 23 mars, la Cour d'Appel demande aux communes de procéder au tirage au sort des citoyens avant le 15 avril 2012.

Il est procédé à l'aveugle par quatre élus et à partir de 4 pots contenant des numéros au tirage au sort de 6 noms.

Tirage 1 : N°2376 = VINTERSTAN Antoinette ép SALAR

Tirage 2 : N°1569 = MARTIN Lucette ép GARCIA

Tirage 3 : N°1054 = GAZAGNES André

Tirage 4 : N°1531 = MANSIER Yoann

Tirage 5 : N°0788 = DUHAUT Alain

Tirage 6 : N°0865 = FAGES Christiane ép GERVAIS DE ROUVILLE

Le point 1 à délibérer de l'ordre du jour concerne le compte administratif 2011 du service Eau.

Le Maire rappelle que nous avons étudié chaque article en réunion de travail mais que le compte administratif, comme le budget d'ailleurs, sont votés au chapitre.

Recettes de fonctionnement 2011

| | |
|---|--------------|
| Chapitre 042 Amortissement des subventions | 18.712,73 € |
| Chapitre 70 Vente d'eau, taxes et prestations de services | 202.718,14 € |
| Soit un total de recettes de fonctionnement | 221.430,87 € |

Dépenses de fonctionnement 2011

| | |
|--|-------------|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 58.682,67 € |
| Chapitre 012 Charges de personnel reversées Au budget général | 36.000,00 € |

| | |
|---|--------------|
| Chapitre 014 Taxes encaissées pour et reversées | |
| A l'Agence de l'Eau | 44.043,48 € |
| Chapitre 042 Amortissements | 50.079,57 € |
| Chapitre 066 Intérêts des emprunts | 15.478,55 € |
| Chapitre 067 Charges exceptionnelles | 4.755,16 € |
| Soit un total de dépenses de fonctionnement de | 209.039,43 € |

L'excédent de fonctionnement 2011 est donc de 12.391,44 €

A la clôture 2010, l'excédent était de 35.277,05 € et nous avons affecté l'intégralité du résultat à l'investissement.

Le résultat de clôture 2011 est donc égal au résultat de l'exercice, soit + 12.391,44 € en fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes d'investissements 2011 :

| | |
|--|--------------|
| TVA sur exercice 2009 | 16.867,15 € |
| Affectation du résultat de fonctionnement 2010 | 35.277,05 € |
| PAE divers | 4.145,98 € |
| Amortissements | 50.079,57 € |
| Soit un total de recettes d'investissements de | 106.369,75 € |

En ce qui concerne les dépenses d'investissements 2011 :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Amortissement des subventions | 18.712,73 € |
| Remboursement capital des emprunts | 19.585,49 € |
| Achat d'un camion | 10.000,00 € |
| Achat d'une pompe | 1.530,28 € |

| | |
|--|--------------|
| Réfection de voiries | 67.850,41 € |
| Soit un total de dépenses d'investissements de | 117.678,91 € |

Le déficit d'investissement d'exercice 2011 est donc de 11.309,16 €

A la clôture 2010, l'excédent d'investissement était de 16.528,35 €.

Le résultat de clôture 2011 est donc égal à + 5.219,19 € pour l'investissement.

Le résultat global de clôture 2011 est donc de + 17.610,63 € pour le service de l'eau.

Le Maire expose qu'il doit quitter la salle quand le Conseil vote le compte administratif qu'il a présenté. Il propose d'enchaîner directement sur les comptes de l'assainissement et de la commune et qu'il quittera la salle une seule fois pour laisser voter les 3 comptes. Pas d'opposition.

Le point 2 à délibérer concerne donc le compte administratif du service assainissement.

Recettes de fonctionnement 2011

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 042 Amortissement des subventions | 1.396,00 € |
| Chapitre 70 Ventes, taxes et prestations de services | 198.907,44 € |
| Chapitre 74 Prime pour épuration | 10.740,18 € |
| Soit un total de recettes de fonctionnement | 211.043,62 € |

Dépenses de fonctionnement 2011

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 46.866,52 € |
| Chapitre 012 Charges de personnel reversées | |
| Au budget général | 35.000,00 € |

| | |
|---|--------------|
| Chapitre 014 Taxes encaissées pour et reversées | |
| A l'Agence de l'Eau | 29.756,82 € |
| Chapitre 042 Amortissements | 48.690,66 € |
| Chapitre 066 Intérêts des emprunts | 8.423,34 € |
| Chapitre 067 Charges exceptionnelles | 2.974,96 € |
| Soit un total de dépenses de fonctionnement de | 171.712,30 € |

L'excédent de fonctionnement 2011 est donc de 39.331,32 €

A la clôture 2010, l'excédent était de 26.431,61 € et nous avons affecté une partie du résultat, soit 15.917,62 € à l'investissement. Restait donc 10.513,99 €

Le résultat de clôture 2011 pour le fonctionnement est donc égal à 10.513,99 € + 39.331,32 € = 49.845,31 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissements 2011 :

| | |
|--|--------------|
| TVA sur exercice 2009 | 45.637,46 € |
| Affectation du résultat de fonctionnement 2010 | 15.917,62 € |
| PAE divers | 6.909,98 € |
| Amortissements | 48.690,66 € |
| Subvention schéma directeur | 1.917,50 € |
| Soit un total de recettes d'investissements de | 119.073,32 € |

En ce qui concerne les dépenses d'investissements 2011 :

| | |
|--|-------------|
| Amortissement des subventions | 1.396,00 € |
| Remboursement capital des emprunts | 6.311,38 € |
| Schéma directeur assainissement | 10.279,62 € |
| Achat divers matériel | 15.242,83 € |
| Raccordement sortie autosurveillance | 3.944,25 € |
| Bassin rétention | 11.960,00 € |
| Travaux voirie | 45.549,24 € |
| Soit un total de dépenses d'investissements de | 94.683,32 € |

L'excédent d'investissement d'exercice 2011 est donc de 24.389,90 €

A la clôture 2010, l'excédent d'investissement était de 8.097,38 €.

Le résultat de clôture 2011 est donc égal à + 32.487,28 € pour l'investissement.

Le résultat global de clôture 2011 est donc de + 82.332,59 € pour le service de l'assainissement.

Le point 3 à délibérer concerne le compte administratif du budget de la commune.

Pour les recettes de fonctionnement 2011, nous avons :

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 13 Atténuations de charges | 63.414,22 € |
| (rbt salaires agents en maladie) | |
| Chapitre 70 Produits des services | 196.938,37 € |
| Chapitre 73 Impôts et taxes | 1.157.905,53 € |
| Chapitre 74 Dotations et participations | 930.508,33 € |
| Chapitre 75 Produits de gestion courante | 18.543,24 € |
| Chapitre 77 Produits exceptionnels | 9.979,67 € |
| Total recettes fonctionnement | 2.377.289,36 € |

Pour les dépenses de fonctionnement 2011, nous avons

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 011 Charges générales | 446.483,37 € |
| Chapitre 012 Charges de personnel | 1.395.382,14 € |
| Chapitre 042 Amortissements | 2.930,20 € |
| Chapitre 065 Autres charges gestion courante | 116.698,71 € |
| Chapitre 066 Charges financières | 75.134,25 € |
| Chapitre 067 Charges exceptionnelles | 1.352,49 € |

Total des dépenses de fonctionnement 2.037.981,16 €

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 est donc de 339.308,20 €.

A la clôture 2010, nous avons un excédent de fonctionnement de 308.067,98 € que nous avons affecté à l'investissement.

Le résultat de clôture 2011 est donc égal au résultat de l'exercice, soit + 339.308,20 € en fonctionnement.

Pour les recettes d'investissement 2011, nous avons eu :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| TVA exercice 2009 | 111.106,09 € |
| Taxes locales d'équipement | 105.063,00 € |
| Affectation du résultat 2010 | 308.067,98 € |
| Subvention de la Région pour PCS | 5.620,00 € |
| Participations à PAE | 16.583,93 € |
| Emprunt | 250.000,00 € |
| Amortissement schéma de voirie | 2.930,20 € |

Soit un total de recettes d'investissements de 799.371,20 €

En dépenses d'investissement 2011, nous avons eu :

| | |
|---|--------------|
| Remboursement part subvention | |
| PCS aux communes associées | 3.399,00 € |
| Capital des emprunts | 231.922,75 € |
| Solde étude hydraulique quartiers Nord | 13.275,60 € |
| Frais achats terrains et notariés | 4.150,62 € |
| Illuminations Noël | 5.426,97 € |
| Mobilier divers pour bâtiments publics | 7.254,05 € |
| Matériel technique | 1.789,00 € |
| Remplacement fenêtres et volets Foyer Rural | |
| Et autres travaux bâtiments | 10.729,11 € |
| Maison des Arts | 220.256,58 € |
| Réseaux secs | 46.525,64 € |
| Travaux de voirie | 15.149,00 € |

Total des dépenses d'investissements 559.878,32 €

La section d'investissement présente donc un excédent d'exercice de 239.492,88 €

A la clôture 2010, le déficit d'investissement était de 367.178,19 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de – 127.685,31 €.

Le résultat global de clôture 2011 toutes sections confondues est donc excédentaire de 211.622,89 €.

Ces trois comptes administratifs ayant été présentés, le Maire annonce qu'il va quitter la salle pendant le vote. Il fait remarquer que les comptes administratifs sont tous excédentaires. Il laisse la présidence à Madame Maryse Fabre en sa qualité de première adjointe.

Une fois le Maire sorti, Madame Fabre prend la parole et propose à l'assemblée de mettre au vote les comptes administratifs des trois services présentés par le Maire.

En ce qui concerne le compte administratif de l'eau, elle rappelle que :

Le résultat de l'exercice 2011 est de - 11.309,16 € en investissements et de + 12.391,44 € en fonctionnement, soit un excédent global d'exercice de 1.082,28 €.

Le résultat de clôture est de + 5.219,19 € en investissements et + 12.391,44 € en fonctionnement, soit un excédent global de clôture de 17.610,63 €.

Elle demande à l'assemblée qui approuve ces résultats.

L'unanimité des présents et votants les entérine.

En ce qui concerne le compte administratif de l'assainissement, elle rappelle que :

Le résultat de l'exercice 2011 est de + 24.389,90 € en investissements et de + 39.331,32 € en fonctionnement, soit un excédent global d'exercice de 66.721,22 €.

Le résultat de clôture 2011 est de + 32.487,28 € en investissements et + 49.845,31 € en fonctionnement, soit un excédent global de clôture de 82.332,59 €.

Elle demande à l'assemblée qui approuve ces résultats.

L'unanimité des présents et votants les entérine.

En ce qui concerne le compte administratif de la commune, elle rappelle que :

Le résultat de l'exercice 2011 est de + 239.492,88 € en investissements et de + 339.308,20 € en fonctionnement, soit un excédent global d'exercice de 578.801,08 €.

Le résultat de clôture est de - 127.685,31 € en investissements et + 339.308,20 € en fonctionnement, soit un excédent global de clôture de 211.622,89 €.

Elle demande à l'assemblée qui approuve ces résultats.

L'unanimité des présents et votants les entérine.

Le Maire revient dans la salle et Madame Fabre lui confirme que les 3 comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité des présents et votants, et elle lui rend la présidence.

Le Maire indique que les points 4,5 et 6 à délibérer sur l'ordre du jour concernent les budgets primitifs des services qui ont été étudiés dans le détail au cours de réunions de travail.

Il donne la parole à Jean Fradin, Adjoint aux Finances.

Celui-ci «

Je vais vous présenter les propositions budgétaires 2012 qui pour les 3 budgets, tiennent compte des résultats 2011 entérinés aux comptes administratifs.

En ce qui concerne le budget 2012 de l'eau, il est proposé :

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 Vente d'eau, prestations de services

Taxes et redevances y compris celles encaissées

Pour le compte de l'Agence de l'Eau

208.850, 00€

Chapitre 42 Amortissement des subventions

18.712,73 €

Chapitre 002 Excédent de clôture 2011

12.391,44 €

Soit une prévision de recettes de fonctionnement de

239.954,17 €

En dépenses de fonctionnement :

| | |
|---|-------------|
| <u>Chapitre 011</u> Charges à caractère général | 76.071,00 € |
| <u>Chapitre 012</u> Charges de personnel remboursées | |
| Au budget communal | 36.000,00 € |
| <u>Chapitre 014</u> Reversement taxes à l'Agence de l'Eau | 59.164,39 € |
| <u>Chapitre 042</u> Amortissements | 50.100,00 € |
| <u>Chapitre 066</u> Intérêts des emprunts | 14.823,78 € |
| <u>Chapitre 067</u> Charges exceptionnelles | 3.795,00 € |
| Soit une prévision de dépenses de fonctionnement égale aux recettes soit 239.954,17 € | |

En recettes d'investissements, nous prévoyons :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| L'excédent de clôture 2012, soit | 5.219,19 € |
| Les amortissements, soit | 50.100,00 € |
| Pour un total de 55.319,19 € | |

En dépenses d'investissements, nous prévoyons :

| | |
|---|-------------|
| Amortissement des subventions pour | 18.712,73 € |
| Remboursement capital des emprunts | 19.960,78 € |
| Nouveau logiciel de gestion et comptabilité | 1.400,00 € |
| Poste informatique | 1.000,00 € |
| Première phase d'un schéma directeur | |
| De l'eau | 14.245,68 € |
| Soit une prévision de dépenses égale aux recettes, soit 55.319,19 € | |
| Voilà pour le budget de l'eau. | |
| Monsieur le Maire vous pouvez faire voter « | |

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce budget prévisionnel 2012 de l'eau qui prévoit une section de fonctionnement de 239.954,17 € et une section d'investissements de 55.319,19 €.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité des présents et votants.

Monsieur Fradin, reprend la parole

« Nous passons aux propositions 2012 pour le budget de l'assainissement.

En recettes de fonctionnement, nous prévoyons :

| | |
|--|--------------|
| <u>Chapitre 042</u> Amortissement des subventions | 1.396,00 € |
| <u>Chapitre 70</u> Redevances, taxes raccordement, | |
| Prestations de services et taxes | |
| Encaissées pour le compte de | |
| L'Agence de l'Eau | 202.000,00 € |
| <u>Chapitre 74</u> : Prime pour épuration | 11.000,00 € |
| <u>Chapitre 002</u> Prélèvement sur excédent clôture | 22.144,59 € |
| Soit un total prévisionnel de 236.540,59 € en recettes | |

En dépenses de fonctionnement, nous prévoyons :

| | |
|---|-------------|
| <u>Chapitre 011</u> : Charges générales | 50.560,00 € |
| <u>Chapitre 012</u> : Charges de personnel remboursées | |
| Au budget de la commune | 37.000,00 € |
| <u>Chapitre 014</u> : Versement à l'Agence de l'Eau des | |
| Redevances encaissées pour son compte | 60.000,00 € |
| <u>Chapitre 042</u> : Amortissements | 49.000,00 € |

| | |
|---|--------------|
| <u>Chapitre 066</u> : Intérêts des emprunts | 8.163,31 € |
| <u>Chapitre 067</u> : Charges exceptionnelles | 2.500,00 € |
| Total des prévisions de dépenses | 207.223,31 € |

La différence entre les recettes et les dépenses prévues laisse un solde de 29.317,28 € que nous pouvons utiliser pour les investissements.

Avant de détailler les recettes et dépenses prévues pour 2012, Monsieur Fradin donne la liste des crédits de reports, dits également restes à réaliser, qui sont des programmes d'investissements engagés et non terminés en 2011 et dont nous reportons le solde en 2012.

Ces crédits de report étant obligatoirement établis au 31 décembre de l'exercice précédent, à la date de vote du budget, ils sont la plupart du temps engagés ou terminés.

Les restes à réaliser 2011 reportés sur 2012 en dépenses d'investissements sont :

34.600 € pour le schéma directeur d'assainissement
 6.500 € pour une pompe de relevage
 19.088 € pour des travaux sur réseaux.
 Soit 60.188 €

Pour financer ces restes à réaliser, nous avons l'excédent d'investissement de clôture 2011 d'un montant de 32.487,28 € et nous prélevons 27.700,72 € sur l'excédent de fonctionnement de clôture 2011 (c'est ce que l'on appelle l'affectation du résultat).

En complément de ces restes à réaliser,

Et en ce qui concerne les recettes d'investissements prévues, nous avons :

4.747,00 € de TVA
 49.000,00 € d'amortissements
 Et 29.317,28 € que nous prélevons sur les recettes de fonctionnement en autofinancement
 Soit un total de 83.064,28 €

Les dépenses d'investissements 2012 proposées sont :

| | |
|--|-------------|
| L'amortissement des subventions pour | 1.396,00 € |
| Le remboursement du capital des emprunts pour | 6.571,41 € |
| L'achat d'un camion pour | 20.000,00 € |
| Un logiciel de gestion comptable pour | 1.400,00 € |
| Des travaux sur réseaux pour | 53.696,87 € |
| Soit 83.064,28 € de dépenses, égales aux prévisions de recettes. | |

Monsieur Fradin propose au Maire de faire voter.

Le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur ce budget prévisionnel d'assainissement 2012 qui représente

236.540,39 € pour la section de fonctionnement

Et 143.252,08 € en section d'investissement, incluant les 60.188 € de restes à réaliser.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité des présents et votants.

Le Maire précise que tant pour l'eau que pour l'assainissement, aucune augmentation de prestation n'est prévue.

La parole est à nouveau donnée à Jean Fradin pour le budget de la commune

Celui-ci :

« Je vais maintenant vous présenter les propositions pour le budget prévisionnel 2012 de la commune.

En prévision de recettes de fonctionnement :

| | |
|---|----------------|
| <u>Au chapitre 013</u> Atténuations de charges (remboursement Salaires agents en maladie) | 60.000,00 € |
| <u>Au chapitre 070</u> Produits des services | 200.700,00 € |
| <u>Au chapitre 073</u> Impôts et taxes | 1.185.670,00 € |
| <u>Au chapitre 074</u> Dotations et participations | 930.293,00 € |

(étant précisé que cette année la direction des collectivités locales a beaucoup de retard sur le calendrier prévu et n'a notifié que la moitié des dotations. Il a donc été fait un estimatif par rapport aux dotations de l'année dernière, mais une délibération modificative devra sûrement être prise ultérieurement pour ce chapitre)

| | |
|---|-------------|
| <u>Chapitre 075</u> Autres produits de gestion courante | 18.500,00 € |
| <u>Chapitre 077</u> Produits exceptionnels de gestion | 57.000,00 € |
| Soit un total prévisionnel de recettes de fonctionnement de | .452.163 € |

En dépenses de fonctionnement 2012, il est proposé :

| | |
|--|----------------|
| <u>Chapitre 011</u> Charges à caractère général | 485.570,00 € |
| <u>Chapitre 012</u> Charges de personnel | 1.438.250,00 € |
| <u>Chapitre 042</u> Amortissements | 2.930,20 € |
| <u>Chapitre 065</u> Autres charges de gestion courante | 119.730,00 € |
| <u>Chapitre 066</u> Intérêts des emprunts et crédits | 72.500,00 € |
| <u>Chapitre 067</u> Charges exceptionnelles | 1.500,00 € |

Soit un total prévisionnel de dépenses de fonctionnement de 2.120.480,20 €

La différence entre les recettes et les dépenses laisse donc un autofinancement pour les investissements de 331.682,80 €

Avant de présenter les recettes et dépenses d'investissement prévues pour 2012, je vais vous donner la liste des crédits de reports des programmes 2011 que nous faisons suivre sur le budget 2012, vous rappelant à nouveau que cette liste a été établie au 31 décembre 2011 et qu'à ce jour, la plupart des recettes et dépenses ont été réalisées.

En recettes d'investissements portées sur l'état des restes à réaliser, nous avons :

| | |
|--|-----------|
| Subvention du Département pour Plan communal de Sauvegarde | 5.620 € |
| Pour exemple, cette subvention est encaissée à ce jour | |
| Subvention du Fédér pour Plan Communal de Sauvegarde | 11.240 € |
| Subvention Communauté de Communes du Clermontais pour Maison des Arts (à ce jour nous avons encaissé 85% de la subvention) | 50.000 € |
| Subvention Région pour Maison des Arts | 15.000 € |
| Subvention Député Lecou pour Maison des Arts | 15.000 € |
| Subvention Département pour Maison des Arts | 25.000 € |
| Participation Communauté de Communes aux travaux de Réseaux du secteur cantine dans le cadre du PUP | 19.707 € |
| Solde subvention DGE cantine | 25.000 € |
| Soit en restes à réaliser recettes : | 166.567 € |

En dépenses d'investissements portées sur l'état des restes à réaliser, nous avons :

| | |
|--|---------|
| Frais d'achats de terrains de voirie et D'actes notariés | 1.200 € |
|--|---------|

| | |
|---|-----------|
| Achat de matériel dont 1 lave-vaisselle neuf pour La cantine | 7.500 € |
| Travaux Maison des Arts | 17.800€ |
| Réseaux secs | 54.000 € |
| Eclairage public | 45.000 € |
| Voirie RD2 | 234.614 € |
| Réfection charpentes préaux des écoles Et volets Foyer Rural | 27.893 € |
| Soit en restes à réaliser dépenses : 388.007 € | |

En ce qui concerne les recettes d'investissements 2012, nous prévoyons :

| | |
|---|--------------|
| TVA sur exercice 2010 | 46.036,67 € |
| Taxes d'urbanisme | 80.000,00 € |
| Affectation de l'excédent de fonctionnement De clôture 2011 | 339.308,20 € |
| Emprunt | 100.000,00 € |
| (la commission des finances a prévu cet emprunt que nous réaliserons éventuellement en fin d'exercice en fonction de l'avancement des travaux d'investissements et des résultats d'appel d'offre) | |
| Amortissement | 2.930,20 € |
| Subvention département pour arrêts de bus | 6.000,00 € |
| Subvention Département pour étude aménagement Bords d'Hérault | 2.189,00 € |
| Prélèvement sur recettes de fonctionnement | 331.682,80 € |
| Soit un total de recettes prévisionnelles de | 908.146,87 € |

En ce qui concerne les dépenses d'investissement 2012, il est proposé :

| | |
|---|--------------|
| Remboursement part subvention Dpt et Feder Aux communes associées au Plan Communal de Sauvegarde | 10.150 € |
| Capital des emprunts | 211.470,05 € |
| Acquisition de terrains et frais y afférents | 4.000,00 € |
| Illuminations décoratives de Noël | 5.000,00 € |
| Matériel informatique | 2.500,00 € |
| Maison des Arts | 98.640,00 € |
| Complément programme réseaux secs | 310,00 € |
| Déficit investissement clôture 2011 | 127.685,31 € |
| Réalisation parking de la Mairie | 30.000,00 € |
| Réfection chemin Petit Bois | 20.000,00 € |
| Eclairage public | 55.101,51 € |
| Voirie RD2 | 37.850,00 € |
| Arrêts de bus normalisés | 15.000,00 € |
| Logiciel gestion comptable et logiciel urbanisme | 16.000,00 € |
| Mobilier Maison des Arts | 18.000,00 € |
| Réfection portes fenêtres Salle Polyvalente | 9.000,00 € |
| Alarme Salle Polyvalente | 3.000,00 € |
| Climatisation des locaux scolaires | 10.000,00 € |
| Achat d'une tondeuse | 6.000,00 € |
| Etude aménagement bords d'Hérault | 7.000,00 € |
| Soit un total de dépenses de | 686.706,87 € |

Voilà pour le budget de la commune
Monsieur le Maire vous pouvez faire voter. »

Le Maire propose donc d'approuver ce budget primitif prévisionnel 2012 pour la commune, précisant qu'il a été établi sans augmentation des impôts locaux.

Il rappelle que la section de fonctionnement s'élève à 2.452.163 €
Et que la section d'investissement, restes à réaliser inclus s'élève à 1.074.713,87 €.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des présents et votants.

Le Maire annonce le point 7 qui concerne l'approbation des conventions du PAPI.

Monsieur René SEGURA a la parole

« Le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault a lancé le PAPI.

Je vous en donne dès à présent la définition car ce sigle bien qu'officiel, peut porter à sourire.

Le PAPI est le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Ce programme inclus la matérialisation de repères de crues sur certains sites, le but étant de maintenir la mémoire du risque et améliorer la connaissance des crues sur le bassin versant de l'Hérault.

Il est question d'aménager les repères historiques existants et d'identifier de nouveaux sites en posant des macarons et de totems. Ces repères sont assimilables aux bornes des travaux géodésiques et cadastraux.

La fabrication et la fourniture des repères de crues sont à la charge du Syndicat, les communes prenant en charge la pose et l'entretien des repères avec l'assistance du syndicat.

Les repères recensés à Canet sont :

- façade maison Chauvin, Place des Barrys
- mur de la Salle Polyvalente, côté avenue du Pont
- mur de la Salle Polyvalente, côté Placet
- Pilier gauche du Pont
- Portail de l'ancien terrain de sport
- repère horizontal rue de la Placette
- repère horizontal rue des Barrys
- repère horizontal place des Barrys

Le Syndicat souhaite que des conventions de 10 ans, définissant les accords et responsabilités de chacun, soient signées avec les propriétaires des sites accueillant les repères, qu'ils soient publics ou privés.

Le Syndicat a déjà approuvé le principe de ces conventions le 17/11/2011.

Il est souhaitable que la commune les approuve également et autorise le Maire à les signer.

Monsieur le Maire, vous pouvez faire voter. »

Le Maire propose donc d'approuver le principe de ces conventions types intitulées « Repères de crues- Recensement, pose, entretien et mise à jour » et de l'autoriser à les signer.

Le point est approuvé à l'unanimité des présents et votants.

La parole est rendue à Monsieur SEGURA pour le point 8 qui concerne une modification de superficie sur une acquisition de terrain.

Celui-ci :

« Par délibération du 17 septembre 2008, nous avons voté l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A 2340 appartenant aux conjoints Fulcrand, route de la Sablière, et abritant un transformateur électrique.

Cette parcelle était portée au cadastre pour 31 M2 et c'est la superficie qui figure dans la délibération.

Après arpentage, il s'avère que la parcelle mesure 28 M2, et le notaire nous demande une nouvelle délibération entérinant la nouvelle superficie.

Il vous est donc proposé de valider la modification de la délibération antérieure.

Monsieur le Maire vous pouvez faire voter. »

Le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur la modification de la délibération du 17 septembre 2008 en disant que la superficie du terrain cédé est de 28 M2 et non de 31 M2

Ce point est accepté à l'unanimité des présents et votants.

Pour le point 9, Monsieur SEGURA, reprend la parole.

Celui-ci :

Par délibération du 18 février 2009, nous avons régularisé l'emprise foncière du chemin du Tarraou, en intégrant des portions de terrains de divers propriétaires dans le domaine privé communal.

Monsieur et Madame AYATS étaient concernés par cette délibération, pour une portion de 9 M2 de la parcelle A 398.

Entre temps, le numéro de parcelle a changé et porte le numéro A 2536.

Le notaire nous demande d'entériner par délibération ce nouveau numéro de parcelle issu du A 398.

Il est donc proposé de valider la modification de la délibération antérieure.

Monsieur le Maire vous pouvez faire voter. »

Le Maire propose d'entériner la modification de la délibération du 18 février 2009 en ce sens que le terrain cédé par Mr et Mme AYATS porte désormais le N°A 2536 issu du A 398.

Le point est approuvé à la majorité des présents et votants.

Le point 10 et dernier de l'ordre du jour concerne l'acquisition d'un terrain de voirie.

Le Maire précise qu'il y a un décalage dans les numéros des points annoncés, car il inclut dans les points le tirage au sort des citoyens assesseurs alors que la secrétaire qui a préparé les points à délibérer n'a numéroté que les points nécessitant un vote.

La parole est à nouveau donnée à Monsieur René Ségura, Adjoint à l'Urbanisme.

Celui-ci :

« A l'intersection des chemins Galon Haut-Galon Bas-Torte et Pins, se situe une parcelle de terre en forme de pointe, d'une superficie de 289 M2, cadastrée sous le N°A 2584, et appartenant à Monsieur Achille SENEGAS.

Cette portion de terrain est empruntée depuis des années par les véhicules comme une voirie routière.

Il convient donc de régulariser cette situation.

Monsieur Achille SENEGAS consent à nous céder cette parcelle dévolue à la circulation publique à l'euro symbolique.

Nous devons donc entériner cette cession.

Monsieur le Maire vous pouvez faire voter. »

Le Maire met au vote l'acquisition de la parcelle A 2584, d'une superficie de 289 M2, appartenant à Monsieur Achille SENEGAS, pour l'euro symbolique, et demande l'autorisation de poursuivre les formalités notariales.

Le point est approuvé à l'unanimité des présents et votants.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, il déclare la séance levée.

Dressé le seize avril deux mil douze.

Vu, le Maire.